



Orange Belgium va au-delà de la réglementation de l'UE sur le roaming en offrant à tous les clients Orange le 'roaming comme à la maison' et les appels illimités pour les familles dans 39 pays et territoires

La réglementation de l'UE sur le roaming entrera en vigueur le 15 juin 2017 et permettra aux citoyens de l'UE qui voyagent d'appeler, de surfer et d'envoyer des SMS sans surcoût dans les 28 pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Norvège, en Islande et au Liechtenstein.

Le roaming comme à la maison pour tous les clients d'Orange dans l'UE, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein et dans 8 autres destinations

Tous les plans tarifaires d'Orange Belgium seront adaptés quatre jours avant la date butoir, soit le 11 juin. Lorsqu'ils voyagent, les clients d'Orange pourront alors utiliser les minutes d'appels, le volume de data mobile et les SMS de leur forfait comme s'ils étaient en Belgique. Les tarifs nationaux seront d'application s'ils dépassent leur forfait.

Mais Orange va plus loin encore et offre le même avantage à ses clients dans 8 territoires supplémentaires : Monaco, Saint-Barthélemy, le Vatican, Saint-Marin, Chypre Nord, Jersey, l'île de Man et Guernesey. Les clients d'Orange peuvent donc rester connectés partout et à tout moment comme à la maison lorsqu'ils voyagent dans pas moins de 39 pays et territoires européens.

Appels illimités dans la même famille, utilisation et accès gratuits à Orange Cloud

Grâce à Orange Circle, les membres d'une même famille (sur la même facture) pourront s'appeler mutuellement de manière illimitée et sans surcoût lorsqu'ils utiliseront le roaming dans ces 39 destinations, comme s'ils étaient en Belgique.

Les clients Orange qui disposent de 16 à 500 GB (selon leur abonnement mobile) d'espace de stockage dans l'Orange Cloud pourront, en outre, y accéder et l'utiliser dans la zone EU sans frais supplémentaires (comme s'ils étaient en Belgique). Les photos et vidéos de vacances seront donc d'emblée sauvegardées, en toute sécurité, et pourront être partagées avec les amis et les proches.

Cristina Zanchi, Chief Consumer Officer : "Lorsque vous voyagerez dans les pays de l'Union européenne cet été, vous ne devrez plus jamais chercher une connexion WIFI dans les aéroports ou à votre hôtel pour consulter vos e-mails, publier sur les réseaux sociaux ou trouver le restaurant le plus proche. Il vous suffira d'utiliser votre téléphone, aussi confortablement que si vous étiez en Belgique. Et parce que nous investissons dans ce qui est essentiel pour nos clients, nous avons ajouté à cette liste de pays de l'UE plusieurs autres destinations que nos clients aiment visiter. Partir en vacances devient donc véritablement synonyme de plaisir et de détente."

Ce changement majeur sera automatiquement activé pour tous les clients d'Orange (ils n'ont donc aucune démarche à faire) et intégré à tous les plans tarifaires prépayés, ZEN, abonnés et Internet Everywhere (nouveaux comme anciens).

Un forfait roaming sans souci pour les voyageurs fréquents

Orange propose aussi un forfait Traveller roaming pour les voyageurs fréquents qui ont besoin de plus de temps d'appel ou de volume de data mobile à l'étranger que ceux inclus dans leur forfait. Le forfait roaming, qui contient des minutes d'appels, du volume de SMS et du data mobile, est disponible sous forme de pass ou d'abonnement mensuel.

Tranquillité d'esprit

Orange aide ses clients à gérer leur consommation lorsqu'ils utilisent le roaming afin de tirer un trait sur les mauvaises surprises :

- Suivi simple de la consommation mobile dans l'app My Orange.
- Des alertes SMS lorsqu'un client atteint 80 % et 100 % de son forfait data.
- L'utilisateur est bloqué par défaut lorsqu'il atteint 60 € de volume de surf au-delà de son forfait. Les clients peuvent continuer à surfer en achetant une recharge ou en modifiant la limite (0 – 500 €) grâce à l'option Travel Data Control (disponible via l'app My Orange, l'Espace client ou dans les shops).



Dès aujourd'hui, les clients résidentiels d'Orange sont informés des nouvelles conditions de roaming, et des zones et des options traveller qui seront d'application à partir du 11 juin 2017, par courrier direct, SMS, lettre et via leur facture et une page web dédiée : www.orange.be/byebyeroaming.

La réglementation de l'UE sur le roaming touche également les formules professionnelles d'Orange. Les clients business d'Orange seront informés dans les prochaines semaines.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et des services internet à large bande et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Contact presse

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com – +32 (0) 479 01 60 58

Jean-Pascal Bouillon – jean-pascal.bouillon@orange.com – +32 (0) 473 94 87 31
press@orange.be

Contact investisseurs

Siddy Jobe – ir@orange.be – +32(0)2 745 80 92